



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°25-130918 : Redémarrage de la station de potabilisation du Bras des Calumets / Validation de l'élément PRO et du financement prévisionnel de l'opération

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE
Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE**

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le TREIZE SEPTEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{me} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

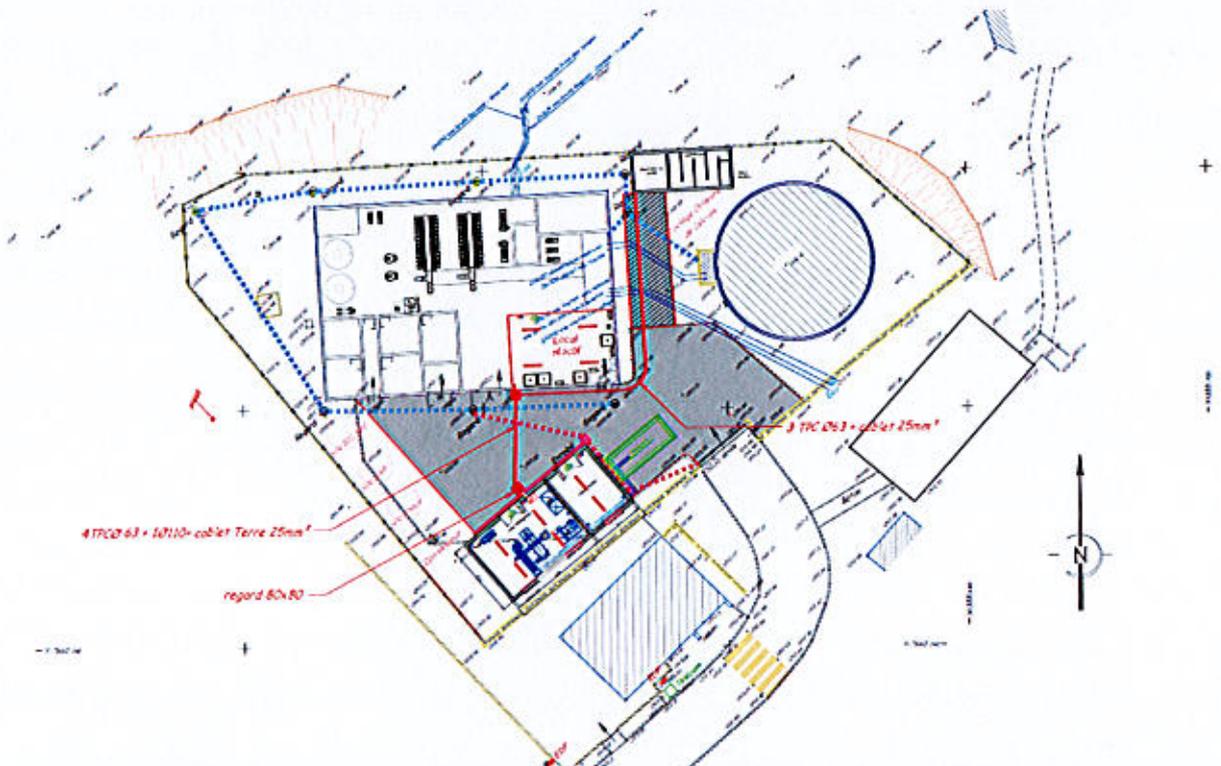
PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

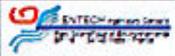
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM25-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 25-130918
Redémarrage de la station de potabilisation du Bras des Calumets / Validation de l'élément PRO et du financement prévisionnel de l'opération

En décembre 2016, le Conseil Municipal avait validé le nouveau schéma directeur AEP avec son programme de travaux associé. Il en est ressorti le besoin de réhabiliter la station de traitement, à l'arrêt depuis 2008. Les études ont été lancées en 2017 et le dossier PRO est terminé, la capacité de traitement envisagée est de 100 m³/heure.

Pour rappel, suite aux études d'AVP, la Commune avait choisi d'opter pour une filière boues de type centrifugation et chaulage. Cette solution a été retenue notamment pour son impact visuel relativement faible sur le site. Il est à noter également que la Commune doit prochainement lancer des essais « Jar test » afin de mieux caractériser le carbone organique présent dans l'eau brute et de vérifier l'effet du charbon actif et d'un coagulant.



			Département de la Réunion Commune de la Plaine des Palmistes	Maîtrise d'œuvre Unité de potabilisation du Bras des Calumets Plan de masse de la station de traitement	DCE provisoire Ingénieur chargé d'affaire : Virginie HUET Dessinateur : KALBARET / APAYET PRO A Juillet 2018	Format A3 N° Plan 18 026 Échelle 1:250
---	---	---	--	---	--	--

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180913-DCM25-130918-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2018
 Date de réception préfecture : 18/09/2018

La filière de traitement envisagée comporte :

- ✓ Une bache de réception des eaux brutes issues des captages,
- ✓ Une étape de pré-reminéralisation en cas d'utilisation de coagulant,
- ✓ Une étape de coagulation et/ou d'injection de CAP,
- ✓ Une étape de préfiltration fine à 30 microns par préfiltres à lavage automatique,
- ✓ Une étape de traitement par ultrafiltration,
- ✓ Une étape de post-chloration par injection,
- ✓ Une étape de reminéralisation et remise à l'équilibre.

Le coût d'investissement est le suivant :

Cadre de Décomposition du Prix Global Forfaitaire
Station de traitement de Bras des Calumets
SYNTHESE

Sections	Désignations	Montant
I) Génie Civil et VRD		
100	Réhabilitation du bâtiment existant	401 499,50 €
200	Bâche extérieure	37 120,85 €
300	Local Centrifugeuse / Chaulage / Benne	163 804,85 €
400	Aménagements VRD	109 903,78 €
500	Postes Divers	54 654,90 €
TOTAL GC & VRD		766 983,88 €
II) Equipements y compris frais de structure et montage		
100	Local de traitement : ouvrages de traitement	1 203 360,00 €
200	Réactifs	310 040,00 €
300	Robinetterie + Serrurerie	68 425,00 €
400	Instrumentation	74 301,50 €
500	Postes Divers	672 750,00 €
TOTAL EQUIPEMENTS		2 328 876,50 €
TOTAL I) & II) - HT		3 095 860,38 €
TVA 8,5 %		263 148,13 €
TOTAL TTC		3 359 008,51 €

Le Maire précise à l'Assemblée délibérante que le coût total du projet s'élève à 3 316 975.38 € hors taxes, les études pour 221 115.00 € et les travaux pour 3 095 860.38 €. Ainsi, il est proposé le plan de financement suivant :

ORIGINE	TAUX	MONTANT
Office de L'Eau	65%	2 156 034.00 €
Etat	15%	497 546.31 €
Commune	20%	663 395.07 €
Montant total opération		3 316 975.38 €
Montant TVA à 8.5%		281 942.91 €
Montant TTC		3 598 918.29 €



Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180913-DCM25-130918-
 DE
 Date de télétransmission : 18/09/2018
 Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le dossier PRO,
- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement de ces opérations à l'Office de L'Eau et à l'Etat (instructeur ARS),
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Marc Luc BOYER